

NOUVELLE DONNE : A VOUS LA MAIN

LA LOI HOPITAL PATIENT SANTE TERRITOIRE BOULEVERSE LE PARTENARIAT ENTRE LES MEDECINS LIBERAUX ET L'ETAT OU LA SECURITE SOCIALE.

1- Les Unions Régionales des Médecins Libéraux disparaissent. Les Unions Régionales des Professionnels de Santé libéraux apparaissent. Celles-ci intègrent la représentation des médecins, kinés, infirmiers, pharmaciens, podologues,...

2 -La représentation des médecins libéraux est divisée en 3 collèges : les médecins généralistes, les spécialistes cliniciens, les spécialistes à plateau technique.

3-Régionalement tout ce qui fait notre vie quotidienne à côté de la convention (Permanence Des Soins, réseau, installation, expérimentation, informatisation, organisation des soins) va relever de la négociation, puis de la contractualisation entre les URPS et l'Agence Régionale de Santé.

Le résultat dépendra des conceptions sur l'organisation des soins et les rôles respectifs des différentes professions de santé portés par les listes que vous aurez choisies.

4-La convention reste l'exclusivité de négociation des syndicats nationaux représentatifs, mais pour la 1^{ère} fois le décret sur la représentativité syndicale fait que le résultat obtenu à ces élections aux URPS en devient le critère principal, au lieu de la faveur du ministère.

En outre, pour pouvoir signer, il faut que :

- Seul ou à plusieurs, les syndicats représentent au moins 30% des voix dans chacun des 3 collèges.
- Et pour s'opposer à l'application d'une convention signée - que seul ou à plusieurs, ils représentent au moins 50% des voix dans chacun des 3 collèges.

Aussi il n'est plus possible de fait au syndicalisme purement généraliste de négocier et signer seul une convention. Le syndicalisme poly-catégoriel réunissant les 3 collèges s'impose sous une forme ou une autre.

Pour autant, il y a toujours nécessité d'une **représentation généraliste forte, déterminée** et qui ne tienne pas son pouvoir des bons résultats des 2 autres collèges de spécialités.

Ces élections vous donnent le pouvoir de dire qui va vous représenter pour négocier, et éventuellement signer la future convention en votre nom.

Cette nouvelle donne exige une adaptation du paysage syndical traditionnel.

UNION GENERALISTE EST UNE REponse A LA NOUVELLE DONNE.

Qui a su renforcer la représentation généraliste en ayant fusionné Espace Généraliste, en grande partie issu de MGF, et FMF Généraliste, en grande partie issue des coordinations.

Qui a su s'associer et promouvoir un programme avec les 2 autres collèges de spécialités dans le cadre du syndicat représentatif FMF (nous vous en parlerons lors d'un prochain courrier).

Ce qui nous importe aujourd'hui à Union Généraliste notamment en Picardie c'est ensemble d'avancer, de construire, de sortir par le haut des graves difficultés professionnelles que nous vivons.

Cet objectif, nous le poursuivrons avec pragmatisme, détermination, combativité.

Nos valeurs : Indépendance professionnelle, équité entre les médecins, remise de notre outil de travail au niveau exigé par nos missions, qualité des soins au patient, valorisation de notre métier de généraliste.

Aux Unions Professionnelles en septembre,

VOTEZ UNION GENERALISTE



Les Généralistes de la FMF

DES GENERALISTES COMME VOUS, PROCHES DE VOUS, PRATIQUANT LE MEME METIER QUE VOUS.

CONNAISSANT LES ENTRAVES MISES A NOTRE EXERCICE, MUNIS D'UNE REFLEXION COLLECTIVE SUR LA CRISE DE LA PROFESSION ET LES VOIES DE SA RESORBITION, RESOLUS A AGIR DANS L'UNION LA PLUS LARGE POUR RETABLIR UNE MEDECINE GENERALE LIBRE ET AYANT LES MOYENS MATERIELS ET MORAUX DE SA FONCTION : SOIGNER NOS PATIENTS.

UNE EQUIPE ASSOCIANT COMPETENCE, EXPERIENCE, OUVERTURE, COMBATIVITE.

VOTEZ POUR LA LISTE FMF / UNION GENERALISTE.

Georges JUNG. Compiègne (60).
Xavier LAMBERTYN. La Chapelle aux pots (60).
Jacques MARLEIN. La Ferté Milon (02).
Jean-Yves BORGNE. Ribemont/Ancre (80).
Philippe VERON. Tracy le Mont (60).
Françoise COURTALHAC. Lacroix St. Ouen (60).
Philippe TREHOU. Guise (02).
Laurent MAURY. Compiègne (60).
Eric VANDEVILLE. Nauroy (02).
Christophe GRIMAUX. Pierrefonds (60).
Jean-Michel LEMOINE. Vic/Aisne (02).
Loïc BARBIER. Compiègne (60).
Hubert PARISOT. Tricot (60).
Jacques BOUCHEZ. Ham (80).
Charles LEGROUX. Urcel (02).
Philippe VASSANT. Roisel (80).
Franck WILMART. Ambleny (02).
Yan ZBOROWSKA. Villers-Bretonneux (80).
Aimeric LEFETZ. Sinceny (02).
Daniel FOSSE. Moislains (80).
Michel DIARD. Wassigny (02).
Hubert FRAIGNAC. Noyon (60).
Guillaume SELLIER. Verberie (60).

ADHESION (1 annuité, de date à date) A UNION GENERALISTE (FMF) :

Chèque de 250 euros à l'ordre d'UNION GENERALISTE Picardie

A adresser au Dr Jean-Yves BORGNE, Trésorier, 11 bis rue Robert Leger 80 800 Ribemont sur Ancre.

Reçu pour déduction fiscale par retour du courrier.

Besoin d'une défense syndicale ?

Appelez la cellule juridique d'UNION Généraliste au

0 810 400 492

ou connectez-vous au site:

<http://www.uniongeneraliste.org/unio n-generaliste/defense-des-medecins/demande-d-assistance.html>

Pour en savoir plus : WWW.FMFpro.com → 2 Dossiers :

→ Le projet FMF 2010-2015 : [De la Fac à la CARMF](#).

→ [Préconisations](#) de la FMF [pour la médecine de proximité](#).